



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019 -38		
Commission territoriale Est du 15/03/2019 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Avis sur le plan de Gestion 2016-2026 Réserve Naturelle Régionale Côte de Delme	Vote : avis favorable <i>par le Conseil plénier</i>

Contexte

La Réserve naturelle régionale de la Côte de Delme a été créée les 28 et 29 juin 2007 par l'ancienne Région Lorraine. D'une superficie de 105 ha, la RNR est incluse au sein du site Natura 2000 « Côte de Delme et carrières de Tincry » (310ha). Les terrains au sein de la RNR sont propriétés des 4 communes (Xocourt, Liocourt, Juville, Puzieux) et du CEN Lorraine. Les communes propriétaires ont délégué la gestion de ce site naturel au CEN Lorraine via des baux emphytéotiques (datant des années 1990).

La Côte de Delme et le Haut du Mont constituent un ensemble de 2 buttes-témoins situées au Nord de Delme, entre la vallée de la Nied à l'Est et la vallée de la Seille à l'Ouest. Par son origine géomorphologique, cet ensemble thermophile est déconnecté du système des Côtes de Moselle. Il est constitué majoritairement de trois types d'habitats :

- L'habitat de pelouse calcaire et ourlet (38% de la surface de la RNR). Cet habitat est considéré comme d'intérêt européen par la Directive européenne sur les « Habitats ». On y dénombre plus de 300 plantes vasculaires. Les espèces les plus représentatives de ce milieu sont les orchidées (cortège de 18 espèces sur la Côte de Delme), notamment l'Epipactis de Müller, protégé au niveau régional mais également des papillons et criquets inféodés aux milieux chauds et secs (Azuré bleu-céleste et Criquet rouge-queue, par exemple). La Pie-grièche écorcheur apprécie également ces espaces ouverts, parsemés de buissons d'épineux.
- L'habitat forestier se situe en majorité sur le secteur du Haut du Mont. Cet habitat ainsi que les espèces inféodées (notamment les insectes exploitant le bois mort) sont mal connus et méritent une étude particulière.
- Les gîtes à chiroptères (clochers des églises, blockhaus, sapes) qui abritent une importante diversité de chauves-souris (6 espèces référencées à la Directive « Habitats »). Ils utilisent ces sites à divers moments de leur cycle de vie : hivernage, essaimage, reproduction, estivage et transit.

La Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Delme qui fait l'objet de nombreuses activités de loisirs est aménagée pour accueillir le public. Le respect de la réglementation par les visiteurs est primordial : les chiens non tenus en laisse sont encore très fréquents sur le site et la pratique de sports motorisés, non autorisée, est régulière au niveau la carrière.

Ce document fait office de plan de gestion pour les sites gérés par le CEN Lorraine, de plan de gestion pour la RNR et de document d'objectifs pour l'ensemble du site Natura 2000.

Les objectifs de développement à long terme sont les suivants :

ODD1 - Renforcer l'intérêt écologique du site N2000

ODD2 - Garantir un bon état de conservation des habitats de pelouses et ourlets

ODD3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

- ODD4 - Compléter l'état des connaissances actuelles et le suivi des habitats et des espèces
ODD5 - Impliquer les acteurs et sensibiliser le public aux enjeux de la RNR et du site Natura 2000
ODD6 - Animer et coordonner le plan de gestion de la RNR et le DOCOB

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2016-2026 de la réserve naturelle régionale de la Côte de Delme et des sites naturels protégés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ainsi que sur le DOCOB du site Natura 2000, et de vérifier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de ces sites.

Supports de réflexion

- DOCOB « Côte de Delme et carrières de Tincry » et Plan de gestion de la RNR de la Côte de Delme – 2016/2026, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
- Présentation en séance du plan de gestion par Anne Diss-Perez et Valentin Bors Conservateur du site au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, gestionnaire de la RNR de la Côte de Delme et Claire Turck Chargée de mission au Service des eaux et biodiversité de la Région Grand-Est.
- Rapport de Sylvain Hugel et François Vernier, membres du CSRPN

Analyse

Le CSRPN souligne la grande qualité du document présentant le plan de gestion et le DOCOB, et apprécie particulièrement le traitement de la Réserve et des sites Natura 2000 dans le même document. Les illustrations et cartographies précises sont d'excellente qualité. Les analyses faites sur l'état des lieux et les actions passées sont très bien mises à profit pour améliorer la gestion des habitats.

L'utilisation intelligente de la phytosociologie sigmatiste permet de comprendre facilement le fonctionnement des écosystèmes existants et de préconiser les mesures les mieux adaptées pour maintenir en bon état de conservation ou d'améliorer celui des habitats existants.

Certaines espèces remarquables d'insectes n'ont plus été recensées depuis le dernier plan de gestion et pourraient avoir disparu du site. Ceci pourrait être lié à différents facteurs, dont l'isolement du site, mais pourrait également être lié au pâturage ; il est donc proposé d'en réduire la durée mais de faire un passage unique et plus intensif en "blitz grazing".

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion 2016-2026 de la réserve naturelle régionale de la Côte de Delme, considérant qu'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR.

Recommandations

La disparition apparente de certains insectes remarquables du site pourrait être liée à différents facteurs dont l'isolement du site et le type de pâturage. Dans le contexte d'isolement du site, le pâturage unique et plus intensif ne permettra probablement pas le retour d'espèces disparues, mais pourrait présenter le risque de disparition d'espèces compatibles avec le mode de gestion précédent. Ce changement doit donc être mené avec précaution, sur une fraction du site, tout en veillant à préserver des zones refuges à proximité. Une évaluation de l'impact du « blitz grazing » devra être menée régulièrement. Par ailleurs, la disparition de ces insectes pourrait également être liée à la superficie et à l'isolement du site : il est recommandé d'améliorer autant que possible la connectivité entre toutes les parcelles (Réserve et sites Natura 2000) et si possible d'assurer une extension permettant d'atteindre des surfaces compatibles avec le maintien des espèces remarquables actuellement présentes sur les sites. Ces points sont d'ores et déjà prévus au plan de gestion et doivent être considérés comme prioritaires.

Il est rappelé que des précautions doivent être prises pour ne pas introduire des substances toxiques pour les invertébrés via les moutons, notamment il faudra proscrire l'usage de vermifuges juste avant et pendant le passage sur le site.

Le site est utilisé pour différentes activités : parapente (sans convention), aéromodélisme (avec convention), et d'autres activités telles que le cross et le quad. L'impact de ces activités doit être évalué et les conséquences de cette évaluation doivent être prises en compte explicitement dans les objectifs et actions prévues au plan de gestion.

Fait à Metz, le 13 mai 2019



**Le Président du CSRPN
Serge MULLER**